

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

16/07/2026

N° E26000016 /97

Le magistrat délégué du tribunal administratif

E- Décision portant désignation d'un commissaire enquêteur du 16/07/2026

Vu enregistrée le 07/07/2026, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Saint-Pierre demande la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du Tribunal administratif en date du 1er mars 2024 désignant M. Vincent RAMIN, premier conseiller, en qualité de magistrat délégué en matière d'enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Corinne CAZANOVE est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Pascale MOULIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

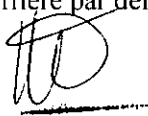
ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Saint-Pierre, à Mme Corinne CAZANOVE et à Mme Pascale MOULIN.

Fait à Saint-Denis, le 16/07/2026

Le magistrat délégué,

Vincent RAMIN

Pour expédition conforme,
La greffière par délégation,


F. PACCA